



COMPTE-RENDU DE LA

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Novembre 2011

(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille onze, le 14 Novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 4 Novembre 2011, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

Présent(e)s : M. LAVILLE - Mme BALICHARD - Mme MANDON - M. COURTINE - Mme JUNIET - M. FAGONT - M. NAVARRE - M. RAFFI - Mme BOUSQUET - Mme MOREIRA - M. PAUTY - Mme SIMEON - M. VERGNE - Mme SAUREL - Mme PIRONIN - Mme DURAND - Mme AURIEL - Mme CHIRAIN - M. MATHIEU - M. CHAMBON -

Excusé(e)s ayant donné procuration :

M. LOUBIER	à	M. LAVILLE
Mme SOARES	à	Mme SIMEON
M. ROUX	à	M. NAVARRE
Mme GAUCHEROT	à	Mme CHIRAIN

Absents excusés :

M. ACOSTA

Absents

M. GAUDET

Secrétaire de séance : Mme JUNIET, assistée de Mme MOREIRA

Ouverture de la séance : 20 heures 15.

Suite à la demande de Monsieur Gaudet de ne plus assurer le secrétariat des séances du Conseil Municipal, les Elus désignent pour cette séance une secrétaire, en estimant qu'ils auront à envisager collectivement la nomination d'un nouveau secrétaire pour les prochains Conseils.

FINANCES :

Taxe d'aménagement

Madame BALICHARD expose les implications de la réforme de la fiscalité de l'aménagement. Deux dispositifs sont prévus, avec entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012, sur lesquels le Conseil doit se prononcer :

La Taxe d'aménagement, pour laquelle un taux doit être voté.

Trois hypothèses ont été étudiées, et il est proposé au Conseil Municipal une option médiane, pour l'année à venir :

Taux de 4,30%, permettant une baisse du taux de la taxe précédente, tout en créant une légère marge pour les recettes.

En ce qui concerne les exonérations facultatives, il est proposé de retenir celles :
Des logements sociaux autres que PLAI (déjà exonérés de plein droit)
Des commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m²

Afin de simplifier le suivi de ces deux éléments, le Conseil de prononce par vote sur chacun des deux points :

Taux de la taxe d'aménagement à 4,30%

Vote : Unanimité.

Exonérations facultatives proposées

Vote : Unanimité

M. COURTINE apporte des précisions sur le versement pour sous densité (VSD) : celui-ci sera à étudier dans le cadre de la réflexion sur les zones d'urbanisation futures.

Budget Primitif – Décisions modificatives

Madame BALICHARD poursuit en présentant les décisions modificatives suivantes à prélever sur les dépenses imprévues, à hauteur de 27.873 euros :

Halte ferroviaire :

- Travaux de terrassement à payer sur le Marché à bon à commande. Le conseil Général doit verser une subvention du même montant.

2315 : Marché bon de commande +15 000€

1313 : subvention équipement Conseil Général : + 15 000€

- Travaux d'éclairage public SIEG pour la halte ferroviaire, non prévus dans le fonds de concours, pour un montant total de 56000€ avec un reste à charge pour la commune de 22785.90€

20415 : fonds de concours SIEG + 22 786€

Marché à commande :

- Travaux pour des entrées riverains pour des Aulnatois effectués sur le marché à commande et remboursés par les administrés.

2315 Marché à bon de commande + 2200€

1318 Subvention équipement : +2200€

Entretien terrain : Intervention en urgence sur la pompe au complexe sportif pour 4381.38€

61558 : entretien terrains +4382€

Etude église : 5000€ prévus au budget pour la mise aux normes. Après consultation, analyse et négociation le montant s'élève à 5705€ :

- 2031 : frais d'études : +705€

Vote : Unanimité.

Dégrèvement Assainissement

Madame BALICHARD explique qu'un particulier a fait une demande de dégrèvement suite au constat d'une surconsommation d'eau liée à une fuite.

Conformément aux décisions précédentes, un dégrèvement peut être accordé pour 25,35 € euros

Vote : Unanimité

Certains élus estiment que sur des montants aussi faibles, la demande de dégrèvement pourrait ne pas être prise en compte. En réponse, il est précisé que pour la personne la surconsommation n'est pas négligeable, et qu'il serait très difficile de déterminer un seuil de non prise en compte.

BATIMENTS – PROJET

Réhabilitation du Centre d'Ornano : Choix d'un maître d'œuvre

M. VERGNE en tant que pilote, présente ce dossier.

Il rappelle la procédure, et les résultats de l'analyse des offres selon les critères prédéfinis

Il est proposé de retenir le prestataire ayant présenté l'offre la mieux disante, à savoir le Cabinet Estier/Lechuga.

Mme MANDON souligne la qualité de ce chantier, qui se doit d'être « exemplaire ».

Mme BALICHARD demande des précisions sur le périmètre financier exact de l'offre présentée.

Suite à l'échange d'éléments entre les Elus, il est évoqué la nécessité éventuelle de retravailler le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Vote : Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de mutualisation des compétences CCA/Services municipaux

M. LE MAIRE explique que, dans le cadre du nouveau schéma directeur de l'action sociale appliqué depuis le 1^{er} Juillet 2011, il est indispensable de mutualiser les compétences entre le CCAS et les services municipaux, en particulier Finances et Personnel.

Cette orientation a été formalisée à travers une convention, évolutive, proposée au Conseil Municipal

Vote : Unanimité

Désignation du Délégué à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)

M. LE MAIRE continue en exposant le rôle et la composition de la C.I.I.D. rendue obligatoire par la loi de 2011.

Chaque commune de Clermont Communauté doit proposer un nom d'une personne pouvant participer à cette Commission.

Il est proposé un nom à titre de titulaire, et un second si la première personne pressentie ne pouvait pas être disponible

Vote : Unanimité

Rapport d'activité 2010 de Clermont Communauté – Information du Conseil Municipal

M. LE MAIRE rappelle les points essentiels contenus dans ce rapport, puis chaque Délégué participant à des commissions communautaires fait un retour sur le travail réalisé.

Après échanges entre les Elus, Le Conseil prend acte de ces communications

QUESTIONS DIVERSES

Recrutement des agents recenseurs

M. LE MAIRE explique les modalités et calendrier du prochain recensement de la population et la nécessité d'assurer le recrutement de 10 agents recenseurs.

Vote Unanimité

Extinction de l'éclairage public

Mme MANDON, relayée par M. MATHIEU, rappellent l'ensemble de cette initiative, et des options envisagées.

Il a été retenu par la Commission Environnement les modalités suivantes

En semaine : de la nuit du dimanche au lundi à la nuit du jeudi au vendredi :

-Extinction de 23 h 00 à 4 h 00

Fin de semaine : nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

-Extinction de 1 h 00 h à 5 h 00.

Pas d'extinction les nuits : de Noël, du Premier de l'An, du 14 Juillet

Cette initiative est soumise au Conseil Municipal pour marquer la volonté de la Municipalité, et amplifier l'information due aux Aulnatois.

Vote : Unanimité

HUIS CLOS – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe

M. LE MAIRE précise qu'afin d'assurer la nomination d'un Agent lauréat de l'examen professionnel d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Vote : 1 non participation au vote, l'Elues pouvant avoir des liens familiaux avec l'agent concerné

Pour : 23

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20